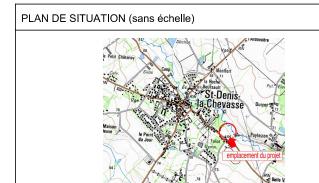


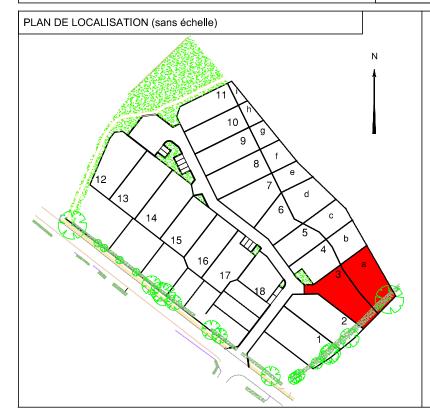
Commune de Saint-Denis-La-Chevasse Les Terrasses de Foliot

PLAN DE VENTE DEFINITIF

LOT n°3 + a



Surface	533 m² + 500 m² (hors lotissement, non constructible)
Surface plancher	240 m²
Cadastre	Section E n° 1915-1937
Servitude	
N° permis d'aménager	PA 085 208 21 V0003
Date de l'arrêté	06/12/2021
Dossier	L19838



ARCHITECTE

Lorraine DONDAINAS

Architecte-Paysagiste GEOUEST

GEOMETRE



www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

